



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL DE L'
ÉDUCATION
NATIONALE DE LA
HAUTE-GARONNE

BOURSE DU TRAVAIL BP 7094
19, PLACE SAINT-SERNIN
31070 TOULOUSE CEDEX 7
05.61.22.18.89
06.77.10.84.80

FÉDÉRATION DE L'
ÉDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA
CULTURE

**Monsieur le Recteur
de l'académie de Toulouse**

75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

Toulouse le 16 avril 2020

Objet : Pour une reprise sereine avec des moyens à la hauteur de la situation et des besoins

Monsieur le Recteur,

Le Président de la République a annoncé ce lundi 13 avril la réouverture des écoles et établissements à partir du lundi 11 mai. Comme depuis le début de cette crise sanitaire d'ampleur cette annonce s'est faite sans concertation et dans le plus grand cafouillage puisque même le ministre de l'éducation nationale est incapable depuis mardi de préciser les modalités et conditions de cette reprise d'activité dans notre secteur renvoyant chacun·e à une « quinzaine de jours ».

Cette situation ne manque pas de nous interpeller et de soulever de nombreuses inquiétudes tant chez les personnels que chez les familles. En effet, cette réouverture semble répondre à une demande purement économique, afin de libérer les parents de la charge de leur enfant et de leur permettre de reprendre leur poste de travail.

La CGT Educ'action exige des précisions claires ainsi que des garanties quant aux conditions dans lesquelles les écoles et établissements de notre département pourront ouvrir. Cela porte notamment sur l'état des locaux, la possibilité de disposer de matériels de protection conformes et de celle de pouvoir respecter les distances de protection.

Si nous avons à cœur de pouvoir retrouver nos élèves, cela ne peut s'envisager sans l'assurance qu'aucun membre de la communauté éducative ne prenne le moindre risque pour sa santé et celle de ses proches.

Dans le cas contraire, les collègues seraient légitimes à user de leur droit de retrait.

Par ailleurs, en plus des conditions d'absolue sécurité, la question des moyens pour une reprise et un retour « à la normale » suppose la mise en place de moyens humains pour un encadrement qui permette une prise en charge des élèves à effectifs réduits.

C'est pourquoi nous vous demandons, en plus de sursoir aux suppressions de postes envisagées pour la rentrée prochaine, d'abonder en postes nos écoles et établissements pour qu'aucune classe dépasse 24 élèves en collège et lycée et 20 élèves dans le 1^{er} degré.

La CGT Educ'action souhaite également avoir des garanties quant au suivi psychologique, médical et social dont pourront bénéficier l'ensemble des personnels qui en feraient la demande.

La situation de crise sanitaire a mis en lumière l'urgence de stopper la casse des services publics et de réinvestir dans de l'humain pour garantir à tou·tes un niveau d'enseignement correct.

Le président de la République, tout comme notre Ministre ont pu rappeler les inégalités creusées entre les élèves à l'occasion du confinement imposé par la situation. La lutte contre ces inégalités et l'échec scolaire passe nécessairement par un encadrement renforcé par des personnels plus nombreux et formés.

Dans ce contexte, nous rappelons l'urgence de revenir sur les réformes engagées et notamment celle de la voie professionnelle, dont J.M. Blanquer a rappelé que les élèves supposaient un accompagnement renforcé.

Il en est de même pour la réforme du Lycée général et technologique et du baccalauréat dont le déroulement des E3C aura confirmé la nécessité de revenir sur cette réforme.

Par ailleurs nous voulons vous alerter sur la situation des élèves boursiers. Pour la plupart, la bourse permet le paiement du service de demi-pension. Le confinement et la fermeture des écoles et établissements ne permet plus aux élèves de bénéficier de ce service sans que pour autant les familles ne perçoivent les sommes correspondantes. **Nous vous demandons de faire en sorte que les familles puissent percevoir ces bourses** directement afin qu'elles puissent prendre en charge les frais de repas de leurs enfants restés à la maison.

Enfin, les organisations syndicales, dont la CGT Educ'action, ont eu l'occasion de vous saisir des ponctions sur salaire opérées de façon violente sur de nombreux-ses collègues mobilisé-es contre le projet de réforme des retraites en vous demandant de procéder sans délai au reversement des jours prélevés, parfois abusivement, dans le cadre de l'application de l'arrêt Omont et plus largement de l'ensemble des jours de grève du fait d'un projet tellement contestable qu'il aura été mis entre parenthèse.

Parce qu'il y aura un avant et un après crise Covid-19. Et dans l'après, notre ministre devra entendre nos demandes à commencer par :

- **Le retrait des réformes des lycées et de la voie professionnelle et de Parcoursup**
- **L'abrogation de sa loi bien mal-nommée « école de la confiance »**
- **La titularisation des personnels non titulaires et le recrutement massif de personnels statutaires**
- **Une revalorisation conséquente des salaires des personnels dans leur ensemble**
- **Le retrait du projet de réforme de retraite par point**
- **Un plan ambitieux en moyens humains et matériels pour une École émancipatrice pour toutes et tous**

L'engagement des personnels est et sera toujours total au service des élèves et d'une école ambitieuse et émancipatrice dont nous refusons qu'elle soit déstructurée comme l'ensemble des services publics dont certain-es semblent découvrir aujourd'hui les bienfaits.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre attachement au service public de l'éducation nationale et aux droits des personnels.

Abdallah Amghar
Secrétaire départemental

